

n'est point notre affaire et dont nous ne parlerons certes pas.

Mais il s'y trouve en même temps un grave intérêt religieux et national dont nous pouvons parfaitement nous occuper.

Il n'est personne qui ne dise : " Les ministres auraient bien dû faire telle chose...—Si l'honorable M. X. voulait agir...—Tels et tels députés devraient..." Et puis l'on se croise les bras, et l'on se croit quitte envers la religion et la nationalité.

Pourtant il y aurait quelque chose à faire, pour chaque catholique et chaque Canadien-Français.

Qu'y aurait-il à faire, pour chacun ?

Il y aurait à PRIER.

Lorsque quelqu'un se trouve *mal pris*, de n'importe quelle façon, sous le coup d'une maladie dangereuse, menacé d'un grand dommage temporel, ou dans une difficulté quelconque, que fait-il ? Il prie, et il fait prier.

Quand il s'agit d'un peuple, d'une race, pourquoi ne serait-il pas utile aussi de prier ?

Les promesses faites à la prière sont générales ; elles n'excluent aucune demande raisonnable, qu'il s'agisse d'un individu ou d'une multitude.

Le drame que nous avons vu se dérouler depuis cinq ans touche à son dénouement. Tout indique que le sort des catholiques manitobains va se décider dans quelques mois, et nul ne peut prévoir avec certitude s'il le sera dans le sens de la justice ou de l'injustice. Tout ce que l'on sait, c'est que des personnages bien au fait de la situation la trouvent fort dangereuse, et regardent comme bien problématique le succès définitif de la bonne cause.

Tous les moyens humains que l'on pouvait employer pour venir au secours de nos frères de Mani-